

**Rapport au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
de la Commission chargée de l'étude du préavis No 10 du 11 mars 2005
concernant une demande de crédit d'investissement de fr. 1'464'742.-
pour la poursuite du programme pilote de gestion forestière EFFOR 2
(EFFOR 2 bis)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission formée de Mme Françoise Weissbrodt, ainsi que de MM. Dominique Viquerat, remplaçant M. Pedro Camps, Jean-David Chapuis, Jean-Louis Klaus, Jean-Hugues Schülé, Bart Wind et du soussigné, désigné comme rapporteur, s'est réunie le mardi 29 mars 2005 au Service des travaux et de l'Environnement, en présence de Monsieur le Municipal Marc-André Burkhard, de Monsieur Sandro Rosselet, Chef de service et de M. Philippe Perey, garde-forestier.

La commission remercie MM. Burkhard, Rosselet et Perey de leurs explications et des informations complémentaires apportées, notamment sur la localisation des nombreuses parcelles de forêts propriété de la Ville et les mesures de gestion prévues.

La commission confirme l'intérêt d'un contrat de prestation sur plusieurs années, qui permet de planifier les interventions à moyen terme et d'amortir les variations dues à des événements imprévisibles touchant les forêts, comme les ouragans. La commission juge l'investissement prévu justifié. Elle note que, contrairement à ce qu'affirme le préavis, des subventions pour la forêt hors contrat de prestation sont encore possibles, mais sont très limitées et pas assurées.

La Commission regrette que, dans le préavis, la description résumée des forêts se limite à leur emplacement général et à leur potentiel de production. Il est en effet important de souligner que, à côté de la production de bois, ces forêts ont une grande importance comme éléments de protection contre les dangers naturels et une grande valeur patrimoniale comme espaces de délasserment, éléments paysagers de valeur et sites de haut intérêt naturel. Cette dernière catégorie comprend notamment plusieurs cordons boisés de la plaine de l'Orbe, le Bois des Vernes, zone alluviale d'importance nationale, Les Côtes du Lac, comprises dans les réserves naturelles de la Rive sud du Lac de Neuchâtel, qui tous méritent une attention particulière dans leur gestion.

Les interventions prévues dans le préavis couvrent bien à la fois les aspects production, protection et conservation de la diversité biologique, aspects dont l'importance varie selon les vocations des différentes parcelles.

La Commission a pris note de la situation peu encourageante du marché du bois, même si la certification des forêts d'Yverdon-les-Bains leur donne heureusement un certain avantage au niveau de la commercialisation.

La Commission estime que la ville d'Yverdon-les-Bains, important propriétaire de forêts, devrait contribuer plus activement à la promotion de l'utilisation du bois tant dans la construction que comme combustible renouvelable. La Ville devrait clairement montrer l'exemple dans le cadre de ses propres installations et constructions et inciter concrètement les personnes et entreprises privées à faire de même.

En conclusion, la Commission, avec les remarques mentionnées ci-dessus, vous recommande, à l'unanimité, d'accepter le Préavis No 10/05 tel que présenté par la Municipalité.

Pour la commission
le rapporteur

Pierre Hunkeler

Yverdon-les-Bains, le 5 avril 2005